



N° 12290*01

(À remplir par le marin et l'employeur, et à remettre en quatre exemplaires à la Direction départementale des Affaires maritimes du marin)

Convention du 5 juillet 2000

(À remplir par le marin)

Je soussigné certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements donnés ci-dessus . Je m'engage à aviser l'administration des Affaires Maritimes de tout changement dans ma situation personnelle et à répondre à toute convocation qui me serait adressée.

Je reconnais avoir pris connaissance du fait que toute fausse déclaration ou toute fraude entraînerait la cessation du versement de ma prestation.

Fait à

le | | | | | | | | | |

Signature :

le | | | | | | | | | |

Signature :

(2) Joindre tout justificatif à l'appui (lettre de licenciement et reçu pour solde de tout compte ou dernier bulletin de salaire).

DÉCISION D'ATTRIBUTION DE L'ALLOCATION COMPLÉMENTAIRE DE RESSOURCES (partie réservée à l'administration)

Direction Départementale des Affaires Maritimes de

Catégorie ENIM :

Date de prise en charge : |_|_| |_|_| |_|_|_|_|

Montant de l'allocation journalière initiale :

Total A :

Déductions :

Allocations ASSEDIC :

Allocation de solidarité spécifique :

Total B :

À PAYER

Allocation Complémentaire de ressources (A-B)

Il est attribué une allocation complémentaire de ressources à M

À compter de la date de prise en charge ci-dessus.

Fait à

le : |_|_| |_|_| |_|_|_|_|

Le Directeur Départemental,

Signature

Visa du Directeur Régional des Affaires Maritimes de

Vu, Le Directeur Régional

Fait à

le : |_|_| |_|_| |_|_|_|_|

Transmis au CNPMM* le : |_|_| |_|_| |_|_|_|_|

Signature

* Comité national des pêches maritimes et des élevages marins